

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 FEVRIER 2025

Membres du Conseil Municipal présents :

Mme Maria TREFCON  
M. Philippe PETIT  
Mme Marie-Christine MISSIAEN  
M. Jean-Marie THIBAUT  
Mme Anne CALVARIN-POTTIER  
M. Michel MARCHAND

Mme Sophie PIOLE  
M. Cédric CAGNARD  
M. Bernard MICHALAK  
M. Gérard MOERMAN  
Mme Yvette CARTON

M. Frédéric DOMON  
M. Louis GUERRA  
M. Bruno DESANDERE  
M. Bernard ROBIDA  
Mme Céline COLLET

Excusés :

Mme Marie-Laure DELATTRE

Mme Nicole DUMONT

Absent :

M. Michel THIEFAINE

Secrétariat :

Mme Emilie CHAPOUX

Auditeurs :

Mme Pauline DUFLOS  
Mme Elisabeth DECOCK

M. FLAQUET  
Mme Josette CUVILLIER

M. Francis WAQUET

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 25 février 2025 dans la salle des fêtes. Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance de travail à 19h30 et rappelle l'ordre du jour.

La convocation a été envoyée par mail le 19 février 2025 aux membres du conseil et au courrier Picard avec une parution. (Jeudi 20, vendredi 21 et lundi 24 février)

Mme le Maire demande à ajouter une délibération concernant les tarifs du centre aéré et l'ouverture de crédits d'investissement. La demande est acceptée à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

#### 1. DÉLÉGATION DE VOTE :

Mme Marie-Laure DELATTRE donne pouvoir à M. Maria TREFCON

Mme Nicole DUMONT donne pouvoir à Mme Marie-Christine MISSIAEN

#### 2. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Céline COLLET est désignée.

#### 3. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 3 SEPTEMBRE ET DU 8 OCTOBRE 2024

Aucune remarque n'est faite

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

#### 4. DELIBERATIONS

##### 4.1 Prime vélo

Madame le Maire propose de reconduire la prime mobilité aux acheteurs de vélos classiques et de vélos électriques habitant la commune selon les mêmes conditions que l'année dernière, à savoir le versement d'une prime de 100 € pour l'achat d'un vélo électrique et de 50 € pour l'achat d'un vélo classique. Seuls les vélos achetés sur l'ensemble du département de la Somme dans un magasin physique sont éligibles à cette aide.

M. DOMON est d'accord pour reconduire cette aide mais il n'est pas d'accord de limiter l'achat au département et dans un magasin physique.

Adopté à l'unanimité.

#### 4.2 Ouverture de crédits d'investissements

Mme Maria TREFFCON, Maire, indique à l'Assemblée qu'aux termes de l'article L.1612-1, alinéa 3, du CGCT, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'alinéa 6 de l'article précité précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption et que le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

| Budget           | Chapitre budgétaire | Désignation chapitre             | Montant inscrit au BP 2024 | Montant autorisé (max 25%) |
|------------------|---------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Budget Principal | 20                  | Immobilisations non corporelles  | 90 000 €                   | 22 500 €                   |
| Budget Principal | 204                 | Subventions d'équipement versées | 40 000 €                   | 10 000 €                   |
| Budget Principal | 21                  | Immobilisations corporelles      | 424 207,15 €               | 106 051.79 €               |

Considérant qu'au budget 2024, les crédits ouverts pour le chapitre 20 s'élèvent à 90 000 €, pour le chapitre 204 à 40 000 € et pour le chapitre 21 à 424 207,15 €, il est nécessaire d'inscrire un montant d'anticipation au budget 2025 de 132 500 € afin d'engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire un montant d'anticipation de 132 500 € au budget 2025 de la façon suivante :

|     |                                  |           |
|-----|----------------------------------|-----------|
| 20  | Immobilisations non corporelles  | 22 500 €  |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 10 000 €  |
| 21  | Immobilisations corporelles      | 100 000 € |

Adopté à l'unanimité

#### 4.3 Tarifs ALSH 2025

Mme le Maire propose de revoir les tarifs du centre aéré pour l'année 2025. Après débat, le conseil décide de maintenir les tarifs à savoir :

- Pour les habitants de Dreuil-RPC et Amiens Métropole :  
Quotient familial < 900 € Participation par semaine 18 €  
Quotient familial > 900 € Participation par semaine 32 €
- Pour les habitants hors Amiens Métropole :  
Quotient familial < 900 € Participation par semaine 28 €  
Quotient familial > 900 € Participation par semaine 42 €
- Participation pour la grande sortie :  
20 € pour les habitants de Dreuil-RPC et Amiens Métropole  
25 € pour les habitants hors Amiens Métropole
- Participation pour la restauration :  
4,80 € pour les habitants de Dreuil-RPC et Amiens Métropole  
5,70 € pour les habitants hors Amiens Métropole

Adopté à l'unanimité

#### 4.4 Convention centre de gestion

Mme Le Maire explique que le Centre de Gestion offre à ses collectivités et établissements publics affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale en mutualisant les risques. La commune de Dreuil-lès-Amiens charge le Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2030. S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la commune de Dreuil-lès-Amiens aura la faculté de ne pas adhérer à ce nouveau contrat, si elle le souhaite.

**Adopté à l'unanimité**

#### 5. INFORMATIONS

##### 5.1 Droit de préemption

Un immeuble sis 9 rue Octavie Duchellier

Un immeuble sis 70 rue Octavie Duchellier

**Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption**

#### 6. RAPPORTS DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS

Mme le Maire :

- Prochaine réunion des impôts direct courant avril
- Courrier de la Préfecture informant le passage d'un drone pour scanner le pont de la Somme
- Courrier du classement des villes où il fait bon vivre :

| Position nationale              | Position au niveau départemental | Position parmi les communes de 500 à 2000 habitants en France | Position parmi les communes de 500 à 2000 habitants dans le département |
|---------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| 2 453 <sup>ème</sup> sur 34 795 | 9 <sup>ème</sup> sur 772         | 168 <sup>ème</sup> sur 11 107                                 | 1 <sup>ère</sup> sur 194                                                |

- Préparation de la course des 4 jours de Dunkerque du 14 mai 2025. Nous cherchons 15 signaleurs avant le 28 mars. La commune sera totalement fermée à la circulation dès le passages de la caravane vers 14h45.

M. PETIT :

- L'installation de la structure du city stade est prévue semaine 11 et 12, et la pose du grillage et de la piste est prévue semaine 18. Le city stade sera terminé pour Pâques.
- Les documents du PLU pour l'envoi aux différents personnes publiques associées sont attendus dans les prochains jours
- Passage en sens unique le Mont Pré et suppression de 2 places de parking afin de faciliter le croisement
- Création d'un petit parking rue de l'épinette
- Un courrier en AR est envoyé au service de police pour les véhicules en stationnement gênant dans la commune

Mme MISSIAEN :

- Le mur de cimetière est terminé
- Différentes actions seront menées pour le cimetière à savoir :
  - o Devis pour en goudronner l'allée centrale et le tour du columbarium
  - o Installation d'une fontaine en remplacement du robinet
  - o Installation de bancs
  - o Revoir l'engazonnement qui à certains endroits est clairsemé

M. THIBAUT :

- Suite à la réunion des jardiniers, il y a un jardin à pourvoir. Une annonce sera faite sur le site internet

- Après une analyse contre la mэрule dans la maison rue Octavie Duchellier, la société qui avait effectué le traitement l'année dernière est venue vérifier. Il s'avère que les tâches qui existent aujourd'hui sont normales et sont dues au traitement réalisé. Les préconisations à prendre sont de nettoyer et d'aérer la maison.
- Réception d'une estimation pour démolir la maison rue Octavie Duchelieг. En attente d'un devis pour une rénovation.

Mme COLLET :

- Ouverture du centre aéré du 7 juillet jusqu'au 1<sup>er</sup> août (à confirmer pour la dernière semaine). Une enquête sera faite auprès des parents. Le thème sera le « Street Art ».
- Bilan du centre aéré. Nous avons accueilli au total 53 enfants répartis sur les 3 semaines. Grâce au bonus CAF le budget est équilibré.

## 7. QUESTIONS DES CONSEILLERS

M. GUERRA demande où en est la rétrocession de la voirie du lotissement « la pointe »

*M. PETIT a eu le notaire qui lui a expliqué être en attente d'une seule personne qui est en procédure de succession.*

## 8. QUESTIONS DES AUDITEURS

Il n'y a aucune question.

L'ordre du jour étant terminé, Mme le Maire lève la séance à 21<sup>h</sup>44